

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

GEHRIGGROUP
Professional Solutions

Nom commercial du produit :

Aqualyt AZR

Révision : 06.02.2020

Version (Révision) : 9.0.0 (8.0.0)

Date d'édition : 14.12.2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Aqualyt AZR (31080059)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant neutre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : Gehrig Group AG
Rue : Bäulerwisenstrasse 1
Code postal/Lieu : 8152 Glattbrugg
Téléphone : +41432115656
Télécopie : +41432115699
Contact : chemie@gehriggroup.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P501 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

AGENT DE SURFACE ANIONIQUE ; N°CE : Polymer

Poids : 5 - 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

AGENT DE SURFACE ANIONIQUE ; N°CE : Polymer

Poids : 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315 Aquatic Chronic 3 ; H412

AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE ; N°CE : Polymer

Poids : 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412

AGENT DE SURFACE AMPHOTERE ; N°CE : Polymer

Poids : 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

agents de surface anioniques	5 - < 15	%
agents de surface non ioniques	< 5	%
agents de surface amphotères	< 5	%
parfums	< 5	%
agents de conservation	< 5	%

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un

Nom commercial du produit : **Aqualyt AZR**

Révision : 06.02.2020

Date d'édition : 14.12.2020

Version (Révision) : 9.0.0 (8.0.0)

ophtamologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.).

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Brouillard d'eau Mousse Extincteur à sec Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible sous conditions normales.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. À observer : Autres informations, restrictions et dispositions légales Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage: 5 - 30 °C. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker conformément à la réglementation locale.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (Suisse): 10/12

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

Ne pas stocker ensemble avec

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Durée de conservation à partir de la production: 2.5 ans

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conformément à la législation, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques et de définir des mesures adaptées correspondant aux risques. Si le plafond défini officiellement au paragraphe 8.1 est dépassé, toutes les actions de protection citées au paragraphe 8.2 doivent être mises en œuvre et des mesures régulières doivent être réalisées dans le but de respecter les plafonds officiels. Les actions décrites doivent être mises en œuvre pour chaque situation pour laquelle un risque ne peut être exclu. Si l'analyse met en évidence un risque faible pour les employés, les mesures de protection peuvent être assouplies en fonction du risque.

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

GEHRIGGROUP
Professional Solutions

Nom commercial du produit : **Aqualyt AZR**

Révision : 06.02.2020

Date d'édition : 14.12.2020

Version (Révision) : 9.0.0 (8.0.0)

Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection ou de protection face à la EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants de protection adaptés résistants aux produits chimiques conformément à la norme ISO EN 374-1:2016: type A ou B, résistance à la perméation (résistance à la rupture): > 30 minutes. Matériau: nitrile. Epaisseur de la couche >= 0,38 mm. Gants recommandés: Sol-Vex 37-675 (type A, épaisseur de la couche de 0,38 mm, produits chimiques d'essai utilisés: J, K, L, O, P, T) ou Sol-Vex 37-185 (type A, épaisseur de la couche de 0,56 mm, produits chimiques d'essai utilisés: A, G, J, K, L, P, T). Ces données se fondent sur les informations du fabricant. Il convient de noter qu'en pratique, la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être plus courte que la durée de perméation déterminée selon la norme EN 374 (à cause des nombreux facteurs d'influence tels que la chaleur). La durée d'utilisation des gants peut être prolongée considérablement s'ils sont régulièrement lavés à l'eau savonneuse ou s'ils sont au minimum rincés sous l'eau courante du robinet une fois le travail effectué.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié à la EN 14605, EN 20344, EN 20345: protection approprié et des bottes.

Protection respiratoire

EN 143, EN 14387. néant, à l'utilisation appropriée

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : Liquide

Couleur : incolore (Différences de couleur liées au lot possibles)

Odeur : caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	non applicable
Point éclair :		non applicable
Pression de la vapeur :	(50 °C)	non applicable
Densité :	(20 °C)	1.04 g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	non applicable
Solubilité dans l'eau :		l'eau-soluble bonne
pH :		8.9
Valeur pH :	(20 °C / 5 g/l)	7.6
Viscosité :	(5 °C)	env. 4580 mPa*s
Viscosité :	(20 °C)	env. 1332 mPa*s

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1080 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

GEHRIGGROUP
Professional Solutions

Nom commercial du produit : **Aqualyt AZR**

Révision : 06.02.2020

Version (Révision) : 9.0.0 (8.0.0)

Date d'édition : 14.12.2020

Dose efficace :	2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 423
Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE AMPHOTERE)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2335 mg/kg
Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2870 mg/kg
Méthode :	OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE AMPHOTERE)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	620 mg/kg
Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	DL50 (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	1600 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Méthode :	OCDE 403

11.4 Autres effets néfastes

A notre connaiss. des atteintes à la santé ne sont pas apparues même en cas d'exposition prolongée. Pour la classification d'une analogie a été faite pour un produit testé (par exemple, un TGM après le modèle fiduciaire-évaluateur)

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	LC50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Espèce :	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	LC50 (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2.5 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	LC50 (AGENT DE SURFACE AMPHOTERE)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1.11 mg/l
Paramètre :	LC50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Espèce :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	7.1 mg/l
Temps d'exposition :	96 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l

Nom commercial du produit : **Aqualyt AZR**

Révision : 06.02.2020

Version (Révision) : 9.0.0 (8.0.0)

Date d'édition : 14.12.2020

Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace :	1.5 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (AGENT DE SURFACE AMPHOTERE)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	1.9 mg/l
Paramètre :	EC50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Dose efficace :	7.4 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre :	EC50 (AGENT DE SURFACE AMPHOTERE)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace :	1.5 mg/l
Paramètre :	EC50 (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
Espèce :	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries
Dose efficace :	27.7 mg/l
Temps d'exposition :	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre :	Biodégradation (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
-	Degré de dégradabilité
-	Aérobie
Valeur:	> 60 %
Période:	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Biodégradation (AGENT DE SURFACE ANIONIQUE)
-	Degré de dégradabilité
Valeur:	77 - 79 %
Période:	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301D
Paramètre :	Formation de CO2 (% de la valeur théorique) (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Valeur:	> 60 %
Période:	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301B
Paramètre :	Substance active au bismuth (AGENT DE SURFACE NON-IONIQUE)
Valeur:	>= 90 %
Méthode :	OECD 301E
Paramètre :	Biodégradation (AGENT DE SURFACE AMPHOTERE)
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode :	OECD 301A

Règlement relatif aux détergents (CE) n° 648/2004, resp. Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques 814.81 (ORRChim): Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Les eaux résiduelles provenant de l'usage peuvent être jetées dans les égouts après séparation des solides et sans neutralisation précédente.

13. Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

GEHRIGGROUP
Professional Solutions

Nom commercial du produit : **Aqualyt AZR**

Révision : 06.02.2020

Date d'édition : 14.12.2020

Version (Révision) : 9.0.0 (8.0.0)

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

EU: Code de déchets (2008/98/EG) : 20 01 30 // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 30 // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 59402 Résidus de détergent

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 12. Informations écologiques · 15. Limites d'utilisation · 15. Technische Anleitung Luft (TA-Luft) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.